

62

II<sup>ème</sup> cycle de l'Examen Périodique Universel

XVI<sup>ème</sup> session du Groupe de travail

*Déclaration de SEM Adani ILLO, Ambassadeur Représentant Permanent de la République  
du Niger sur le rapport national du Burkina Faso,*

*Genève le 22 avril 2013*

Monsieur le Président,

Ma délégation se joint à ceux qui l'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à la Délégation du Burkina Faso conduite par Madame Julie SOMDA NIGNA, Ministre des Droits Humains et de la Promotion civique.

Ma Délégation se réjouit du processus inclusif et participatif qui a caractérisé l'élaboration du présent rapport qui traduit la volonté et l'intérêt manifestés par les autorités burkinabè pour l'EPU.

Le Niger salue les efforts remarquables déployés par le Burkina dans le cadre de la protection et la promotion des droits de l'homme, de façon générale, et plus précisément des politiques publiques, avec un accent particulier, mis par le Burkina pour garantir les droits au développement à sa population malgré sa situation économique difficile.

Le Burkina a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme, manifeste au plus haut niveau sa volonté d'incorporer davantage ces normes dans le dispositif juridique national.

Au titre des recommandations, le Niger incite le Burkina Faso à intensifier le rythme de coopération avec les organes des traités et à renforcer davantage la structure et le mandat de l'institution nationale de promotion et protection des droits de l'homme.

Au regard des progrès notables enregistrés, le Burkina Faso mérite la compréhension et le soutien technique et financier de la Communauté Internationale pour aller au delà de ces réalisations significatives.

Je vous remercie